

Unité d'Enseignement : 2.6-S2 : Processus psychopathologiques

Semestre : 2

Compétence : 4

ECTS : 2

Pré-requis

UE 1.1S.1 ; Psychologie, sociologie, anthropologie

Objectifs

Décrire les modèles d'analyse des troubles psychiques
Décrire les mécanismes d'apparition des problèmes de santé mentale et des pathologies psychiatriques
Identifier les signes, les modes de décompensation, les complications, les risques, les prises en charge des problèmes de santé mentale ou pathologies étudiées

Éléments de contenu

Chez les adultes : schizophrénies, bouffée délirante aiguë, paranoïa, psychose puerpérale, troubles délirants persistants, conduites addictives, troubles de l'humeur : épisode maniaque, trouble bipolaire, trouble dépressif, troubles névrotiques : troubles anxieux, obsessionnels compulsifs, troubles phobiques, troubles somatoformes et dissociatifs, réactions à un facteur de stress, troubles de la personnalité et du comportement : états limites, conduites asociales, psychopathies, perversions, risque suicidaire, troubles des conduites alimentaires, dépression, confusion, hallucination, délire.

Chez les enfants : Troubles relationnels précoces, autisme, trouble du développement affectif, intellectuel, troubles dysharmoniques, troubles dépressifs du nourrisson, de l'enfant, de l'adolescent, troubles de l'adolescent avec passages par l'acte, troubles phobiques.

Les thérapeutiques : les différentes thérapies relationnelles et psychothérapies, la maladie et le handicap psychique dans la vie personnelle, professionnelle, sociale.

Recommandations pédagogiques

Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences. Les pathologies sont travaillées dans leur ensemble : épidémiologie, psychopathologie, physiopathologie, symptomatologie, étiologie, thérapeutiques, complications, évolution, et toujours en lien avec les personnes et populations atteintes. L'enseignement s'appuie sur des exemples et des situations concrètes et les étudiants sont incités à faire des recherches sur les sujets évoqués.

Cet enseignement doit conduire les étudiants à la construction progressive d'un comportement professionnel adapté en direction des personnes concernées.
Le lien avec les règles en matière de prescription sont faits et approfondis dans les UE 2.11 S1, UE 2.11.S.3 et UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques.

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite de connaissances.

Critères d'évaluation

Exactitude des connaissances.